



ECHOS de PROUVIEN

N° 6 — Janvier 1989



*L'Inauguration du Foyer de la Gare :
Le local rénové du club du 3^e âge*



L'ÉDITORIAL DU MAIRE

Avec mes adjoints, avec le conseil municipal et les membres du personnel communal, je suis heureux de présenter aux habitants de PLOUVIEN tous mes vœux de bonne et heureuse année 1989.

L'année qui s'achève a vu mener à bien de nouvelles réalisations importantes pour la commune : la bibliothèque municipale dont la gestion a été confiée à l'association "Lire à Plouvién", le foyer de la Gare rénové qui vient d'être confié au "Club du 3^e âge", enfin le nouveau cimetière de la rue Brizeux.

Chacun à leur manière, ces équipements témoignent du constant souci de l'équipe municipale de mettre à la disposition de notre population des services proches et de bonne qualité.

Trois autres événements —moins spectaculaires mais également importants— auront marqué l'année 1988 :

- Pour la première fois, la part communale des impôts a baissé en francs constants : c'est le signe d'une remarquable gestion financière de Plouvién.
- Le remembrement s'est engagé calmement au nord de la commune et plusieurs échanges amiables sont en cours dans les autres secteurs. Ainsi le dynamisme et la volonté des agriculteurs sont mis en évidence.
- Enfin, le nombre de demandeurs d'emploi s'est sensiblement réduit à Plouvién en 1988. C'est une très bonne nouvelle pour celles et ceux qui ont trouvé ou retrouvé du travail et un signe d'espoir pour les autres, encore trop nombreux.

1988 s'achève... et s'ouvre l'année 1989 qui sera marquée, entre autres, par les élections municipales, moment fort de la vie de la commune.

PLOUVIEN est une commune turbulente, tout le monde le reconnaît. En tant que maire, j'attends de ces élections qu'elles se déroulent dans le calme ; je souhaite que la critique —normale— ne débouche pas sur les attaques personnelles, les insultes et les injures.

PLOUVIEN, commune turbulente, est aussi une commune adulte : si les candidats et les électeurs se comportent avec le souci du respect des autres, c'est la démocratie qui aura progressé.

Et si la démocratie progresse, quel que soit le résultat des élections municipales, c'est PLOUVIEN qui aura gagné.

Bloavez Mad

*A toutes et à tous,
Bonne et heureuse année 1989.*

Le maire,
Jean-Louis LE GUEN

1988, UNE ANNÉE A PLOUVIEN

Dans une année fertile en événements, quelques dates peuvent servir de repères à notre mémoire :

15 janvier

“Les Marronniers” sont inaugurés en grande pompe. De nombreux Plouviennois ont répondu à l'invitation des propriétaires de ce nouvel hôtel-restaurant, qui a rapidement pris son essor. Avec le restaurant BESCOND et l'auberge de Garena, PLOUVIEN devient ainsi une des communes les mieux pourvues de la région en matière de restauration.

16 avril

PLOUVIEN fête le départ en retraite de deux de ses agents : Hervé SANQUER, secrétaire général, Yves CHARRETEUR, garde-champêtre, au service de la commune depuis des décennies.

Ainsi, en peu de temps, l'effectif du personnel municipal aura été profondément modifié avec l'arrivée de cinq nouveaux agents : Christian BALCON, Noëlle SALOU, Jean GUEVEL, Jean FAVE et Serge PELLE. Avec les plus anciens, c'est une belle équipe, compétente et enthousiaste, qui se retrouve au service de la population, renforcée de temps à autre par des stagiaires TUC ou PIL.



Jean Favé et Serge Pellé :
deux nouveaux agents municipaux.



H.Sanquer et Y. Charreteur :
Une carrière bien remplie

18 avril

La commission communale de remembrement se réunit pour la première fois en mairie de PLOUVIEN. Une précédente réunion, prévue en mars, avait été annulée in extremis par le préfet par craintes d'affrontements.

Malgré une pluie froide, cette réunion s'est déroulée sous une forte tension entre partisans et opposants, la sortie des membres de la commission étant marquée, selon le *Télégramme*, par des “bousculades, quolibets, gifles et jets d'œufs”.

Fort heureusement, le classement des terres sur place, au nord de l'Aber Benoît, s'opère pendant le mois de juin dans la plus grande sérénité, chacun faisant valoir son opinion avec calme, sang-froid, et dans le respect des autres.

L'aménagement foncier des zones rurales de la commune se poursuit donc, sous forme de remembrement sur 800 ha, par des échanges amiables sur les 2 000 ha restants.

26 juin

Le rallye pédestre inter-associations connaît un très vif succès, il est vrai, avec un magnifique soleil au rendez-vous.

Mis en place par les Gribus, il voit une

cinquantaine d'équipes s'affronter dans des jeux plus ou moins difficiles mais toujours amusants et originaux.

Un buffet réunit à la salle polyvalente l'ensemble des participants qui n'ont qu'un souhait : si le précédent rallye date de 6 ans, que le prochain n'attende pas 1994 !

1^{er} septembre

Décidés en 1986, la rectification et l'élargissement du C.D. 59 commencent dans la partie située entre Tariec et la SILL. Sur cette route sinueuse, 1 500 véhicules (dont 12 % de poids lourds) circulent chaque jour et des accidents, parfois graves, ont été déplorés. Ces travaux étaient donc nécessaires.



Le chantier de la route Plouvien-Tariec

C'est une énorme opération de 13 millions de francs, financée par le département Finistère, et qui améliorera beaucoup la liaison avec la route BREST-PLOUGUER-NEAU.

La commune de Plouvien espère l'appui de Louis COZ, nouveau président de la commission des travaux publics du conseil général, pour que le chantier soit rondement mené.

3 septembre

Jean-Yves COZAN, vice-président du conseil général du Finistère, inaugure le nouveau collège de Lannilis, au financement duquel participe notre commune.

Ainsi s'achève, après la réalisation de l'école publique neuve et le regroupement des locaux de l'école Saint-Jaoua, un effort sans précédent de Plouvien au profit de ses jeunes, porteurs de l'avenir de la commune.

22 septembre

La bibliothèque municipale est inaugurée par J.L. LE GUEN et Louis COZ. Sa gestion est confiée à des bénévoles regroupés dans l'association "Lire à PLOUVIEN". Cette nouvelle bibliothèque connaît immédiatement un grand succès.

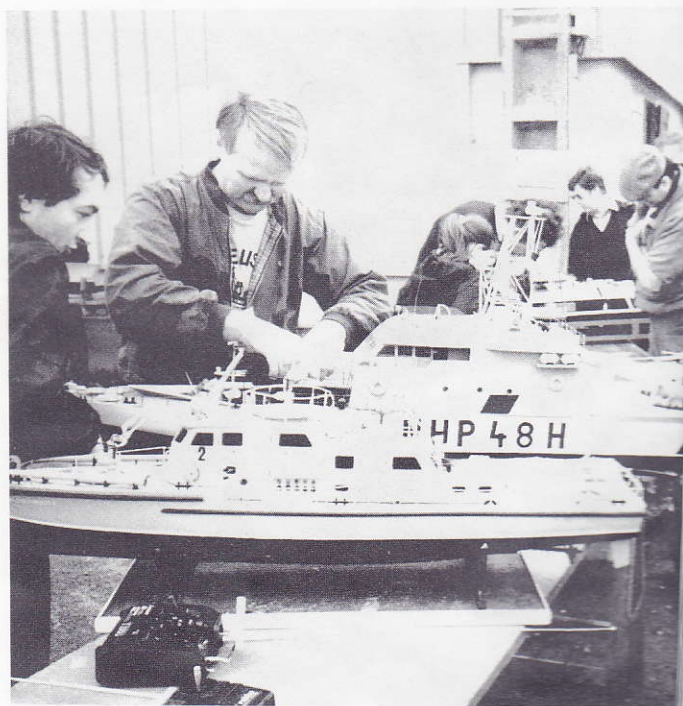
23 septembre

Réuni à Coat-Méal, le SIVOM de la région de Plabennec décide que les ordures ménagères du canton seront incinérées à l'usine construite par la communauté urbaine à Brest.

Les cinq délégués au SIVOM du conseil municipal de Plouvien s'étaient opposés à la construction à Lanveur d'une usine de broyage chère et polluante. Ils sont donc très heureux de cette décision qu'ils ont appuyée de tout cœur.

24-25 septembre

4 000 personnes assistent à la première fête du modélisme, organisée à Plouvien par René MONFORT et les parents d'élèves de l'École Saint-Jaoua. Riche programme avec 220 maquettes, des démonstrations d'aéromodélisme, une bataille navale et même la possibilité de prendre son baptême de l'air en hélicoptère.



La journée du modélisme, un vif succès

Cette animation inédite succédait à deux autres manifestations organisées pour la première fois à PLOUVIEN :

- la finale, le 28 mai, du championnat du monde de dominos, dont l'organisation a été confiée à la section plouviennaise de l'UNC.
- Un spectacle de cascades organisé le 27 août en haut de Tariec.

23 novembre

En visite en Bretagne, Monsieur Paul MARCHELLI, président de la Confédération française de l'encadrement -CGC, est reçu officiellement à la mairie de Plouvien avant de se rendre à la SILL.

Guidé par un Plouviennois, René SOUN, président finistérien de la CFE-CGC, Monsieur MARCHELLI peut apprécier le dynamisme du Pays léonard et de notre commune en particulier

27 novembre

Jour de gloire pour PLOUVIEN et pour son équipe de football. Devant 2 000 spectateurs, dont une bonne moitié de Plouviennois, tour à tour tendus, inquiets et ravis, l'A.S.P. se qualifie pour les 64^e de

finale de la coupe de France aux dépens de Plabennec, le grand voisin, qui joue deux divisions au-dessus.

2 à 1 après prolongation : c'est l'apothéose après l'élimination successive de Plouguerneau, Plounéour-Trez, Lesneven, les Gâs de Morlaix.

3 décembre

200 personnes assistent à l'inauguration du foyer de la Gare, rénové par les entreprises de PLOUVIEN et le personnel municipal.

Après un an passé à la salle polyvalente, le club du 3^e âge retrouve ainsi un local agrandi, moderne et agréable.

De plus, grâce aux efforts de tous, cet équipement n'aura pas coûté cher : 300 000 francs financés sans emprunt.

Un bel outil pour nos anciens.

18 décembre

Nouveau tour de la Coupe de France, contre PLUMELEC, une équipe supérieure de 3 divisions à l'AS Plouvien. Plouvien marque à la 20^e minute et résiste héroïquement le reste de la partie 1 à 0 : l'aventure CONTINUE pour le cendrillon de la coupe...



Photo M. Pelletier

J.L. Le Guen, maire, et les trois présidents successifs du club du 3^e âge

Voilà, quelques faits, quelques événements retenus parmi tant d'autres, heureux ou malheureux, qui ont jalonné la vie de notre commune en 1988.

Les "Échos de Plouvien" ne prétendent pas tout raconter. Ce rappel prouve seulement que PLOUVIEN bouge, vit et se développe, au profit de tous ses habitants.

CONSTRUIRE A PLOUVIEN : UNE EXCELLENTE IDÉE

Après l'emballlement des années 1960-1980, PLOUVIEN connaît, comme les communes voisines, une diminution des constructions de maisons neuves. Ainsi, pour 46 permis de construire en 1973, il y en a eu seulement 12 en 1988.

L'arrivée de nouveaux habitants : une chance pour Plouvien

Jean-Louis LE GUEN, maire de PLOUVIEN, pense qu'il faut continuer à se battre pour favoriser la construction de pavillons neufs : *"L'arrivée de nouveaux compatriotes est une chance pour notre commune : le mélange des générations, d'expériences et d'habitudes variées, favorise le dynamisme de PLOUVIEN. Il importe seulement que tous, les anciens comme les nouveaux, fassent l'effort nécessaire pour une très bonne intégration. C'est, je crois, ce qui se passe."*

D'autres arguments plaident pour l'installation de nouveaux habitants : même si tout n'est pas terminé, les équipements scolaires, sportifs et culturels de PLOUVIEN sont conçus pour 3 500 habitants. Nous sommes environ 3 000 Plouviennois, l'arrivée d'une nouvelle famille représente donc pour chacun une baisse proportionnelle, même microscopique, des impôts locaux. Elle constitue aussi, il ne faut pas l'oublier, une nouvelle clientèle pour les commerçants et artisans de la commune.

Le POS : un outil indispensable

Depuis le 2 juillet 1982, le Plan d'occupation des sols règle les conditions de construction et, notamment, interdit pratiquement toute construction à la campagne. L'équipe élue en 1983 ne l'a pas remis en cause : *"Le POS est une nécessité vitale si l'on veut protéger l'agriculture et organiser au minimum le bourg, affirme Christian CALVEZ, adjoint délégué à l'urbanisme."*

De toute manière, une loi de 1985 rend encore plus difficile la construction dans les communes sans POS. Au pire, c'est donc un mal nécessaire, parfois difficile à vivre : *"C'est vrai, poursuit Christian CALVEZ, que je suis souvent contraint de répondre à des Plouviennois —en particulier à ceux dont les parents sont agriculteurs— qu'ils ne peuvent plus espérer construire à la campagne : le POS l'interdit s'ils ne sont pas eux-mêmes agriculteurs. Tout au plus, peuvent-ils envisager de restaurer une maison existante."*



J.L. Le Guen et Christian CALVEZ
devant le plan d'occupation des sols

Un document non figé

En gros, un POS comporte deux types de documents :

- 1°) Des plans (3 pour PLOUVIEN) donnent pour chaque parcelle son caractère, constructible ou non, précisent certains projets communaux et fixent des exigences particulières : périmètres de protection des chapelles de Saint-Jaoua et Saint-Jean, périmètres de protection des captages...
- 2°) Un gros règlement présente pour chaque type de terrain les règles de construction avec beaucoup de détails.

Chaque habitant de PLOUVIEN peut donc, s'il le désire, consulter le POS en mairie : il se rendra ainsi compte des possibilités de construction sur tel ou tel terrain qui l'intéresse ou dont il est propriétaire.

Ce document est-il bloqué pour toujours ? *"Pas du tout !", répond Christian CALVEZ, d'abord, il faut parfois l'adapter à des situations particulières. Ensuite ce qui était vrai en 1982 ne l'est pas nécessairement pour toujours. Depuis 1983, nous l'avons déjà modifié pour permettre la construction, sous certaines conditions, à Kerglien et à Croissant-Kerbreden. D'autre part, je pense que l'équipe en charge de la commune après mars 1989 devra réfléchir à une révision du POS actuel : le règlement est trop lourd et il faudrait, peut-être, réparer certaines anomalies."*

La délivrance des permis de construire, une liberté surveillée

Depuis 1984, les permis de construire ne sont plus délivrés par le préfet mais par le maire. Jean-Louis LE GUEN s'en réjouit : *"Même si nous sommes soumis au contrôle du POS et du sous-préfet, c'est une bonne chose. Maintenant, nous prenons réellement nos affaires en mains et nous discutons d'égal à égal avec l'équipement, la direction de l'Agriculture et le sous-préfet. Ainsi, j'ai pu accorder des permis pour des extensions qui, en d'autres temps, auraient sans doute été impossibles."*

Une baisse du prix des terrains

Mais la mairie ne se contente pas d'accorder ou de refuser les permis. C'est ainsi que 1986 a vu le lancement d'un lotissement communal, le premier depuis 15 ans. Christian CALVEZ y voit deux avantages : *"D'abord, augmenter les possibilités de choix pour les candidats à la construction, ceci dans un cadre très agréable. Ensuite, faire baisser le prix des terrains à PLOUVIEN de 10 à 20 %, ce qui est particulièrement intéressant."*

Le Hameau de Kerprigent compte, dans sa première tranche, 21 lots d'habitation dont 14 ont été vendus. Les réalisations sont un peu inférieures aux prévisions mais il n'y a pour l'instant rien de dramatique. Par ailleurs, les candidats à la construction peuvent trouver leur bonheur, soit dans les lotissements privés (Ty-Devet, Croissant-Kerbreden...), soit directement auprès des propriétaires.

Avant de se lancer : réfléchir

Le choix est donc vaste. L'expérience acquise par le maire et son adjoint délégué à l'urbanisme en matière de permis de construire les conduit toutefois à donner quelques conseils aux candidats à la construction : *"D'abord, passer en mairie pour consulter le POS et voir, parfois, les servitudes ou les gênes dans tel ou tel secteur."*

Ensuite, faire un calcul financier global : tel terrain sera peut-être plus cher au départ mais il faut prendre en compte les avantages annexes : proximité des écoles, des commerces, des installations sportives, possibilités de garde d'enfants, etc."

Enfin, se renseigner sur les exonérations possibles d'impôts locaux. Même si le taux de l'impôt foncier bâti est modéré à PLOUVIEN, il est dommage de le payer si on peut l'éviter."

A Plouvien, l'équilibre

Bâtir une maison d'habitation est, pour beaucoup de familles, un acte majeur qui engage pour 10 ou 20 ans. A PLOUVIEN, un constat s'impose : il est très rare d'entendre quelqu'un regretter d'y avoir construit.

C'est peut-être que, malgré ses problèmes, notre commune a la taille idéale, le bon équilibre entre le bourg et la campagne, pour mieux accueillir les nouveaux habitants et pour qu'ils s'y sentent rapidement et complètement chez eux.

C'est, en tous cas, le vœu que forme la municipalité pour tous les nouveaux et futurs administrés de PLOUVIEN.



Rue des Monts d'Arrée
la ZAC de Kerprigent

TRIBUNE LIBRE AUX ASSOCIATIONS

Lire à Plouvien

La lecture doit-elle rester un luxe ou doit-on tout faire pour la mettre à la portée du plus grand nombre ? C'est évidemment avec cette seconde idée que quelques passionnés se sont réunis pour créer le 9 février 1988 l'association "Lire à Plouvien".

Grâce aux équipements mis à notre disposition par la municipalité, grâce aussi au financement par la mairie des premiers achats de livres, nous avons pu commencer, dès cet été, dans des conditions exemplaires :

- Un vaste espace à l'étage de la salle polyvalente divisé en un secteur "Adultes" et un secteur "Jeunes" - des rayonnages et des bureaux flambant neufs ;
- près de 1 000 livres pour commencer, auxquels viennent de s'ajouter 200 nouveaux ouvrages, sans oublier 400 livres mis à votre disposition par la Bibliothèque centrale de prêt.

Les règles de fonctionnement sont simples : une cotisation de 50 F par an et par famille donne la possibilité de disposer pendant 3 semaines de 6 livres. Ouverte le mercredi matin, le vendredi soir et le samedi matin, la bibliothèque de Plouvien a immédiatement rencontré un succès inespéré : 140 familles —représentant près de 400 personnes— sont déjà adhérentes.

Outre les membres du bureau, de nombreux bénévoles acceptent d'assurer les permanences, d'étiqueter, de classer et de couvrir les livres. L'association "Lire à Plouvien" démarre ainsi dans les meilleures conditions.

Notre espoir : que la fidélité et les suggestions de nos lecteurs, que le dévouement et la persévérance des bénévoles, enfin que la poursuite de l'aide de la commune, nous permettent de toujours mieux favoriser le développement de la lecture à Plouvien. N'oublions pas, en effet, que c'est le meilleur moyen d'évasion et de découverte du monde, et un instrument de culture irremplaçable.

Pour tout contact :
Annick LABASQUE - Lananeyen, présidente
Tél. 98 40 90 83



Plouvien Basket des Abers

Carte d'identité

NOM : Plouvien Basket des Abers

Adresse : Mairie de Plouvien

Age : 7 mois

Taille : 35 licenciés

Signes particuliers : rouge et blanc

Plusieurs sports vous sont proposés à Plouvien : le football, le tennis, le handball, la pétanque, le cyclisme, le cyclotourisme (et nous en oublions peut-être).

Aujourd'hui la commune est dotée d'un nouveau sport.

LE BASKET-BALL

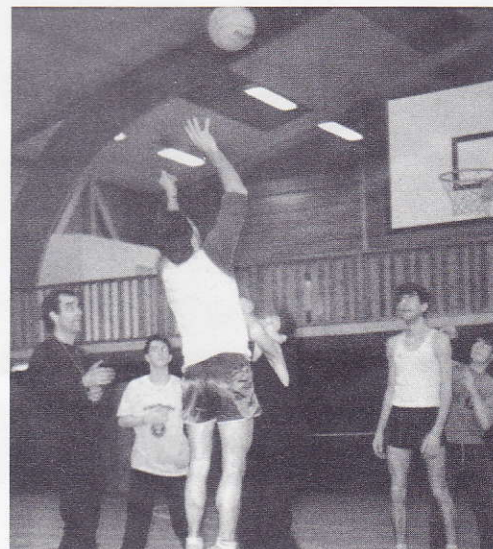
Pour perfectionner l'adresse et la souplesse rien de tel. Le basket est un sport "grandissant", d'ailleurs il suffit de regarder la T.V. pour s'en apercevoir. A Plouvien de nombreux basketteurs (et basketteuses) s'acharnent dans la raquette pour défendre ses couleurs : le rouge et le blanc.

35 licenciés : c'est formidable pour débiter, mais à l'avenir nous souhaitons l'adhésion des filles et garçons, jeunes ou moins jeunes pour la prospérité et la pérennité du PBA.

Tous les vendredis soir, les seniors et les cadets s'entraînent sous la houlette de Daniel TOSSER (joueur de l'AS Guelmeur) résidant à Plouvien. L'entraînement des jeunes a lieu le mercredi après-midi.

Pour plus de renseignements:
Ghislaine DIJOUX : 98 40 94 22
Bruno SALAUN : 98 40 21 22
Alain SIMON : 98 40 98 47

A Bientôt



La Pédale plouviennoise

Notre association, constituée le 10 décembre 1974, a pour but la pratique du sport cycliste. Ses statuts ont été adoptés en assemblée générale, le 2 décembre 1974, sous la présidence de Jo GOGUER assisté du secrétaire François LE FUR et de la trésorière Madeleine BOUCHER, le siège étant situé à Ker-Ildut en PLOUVIEN, chez François LE FUR.

Une dizaine de coureurs constituent alors l'effectif du club. Dès la fin de cette première saison très prometteuse, le bureau est renouvelé : Eugène LEON accède à la présidence qu'il assurera avec compétence pendant dix ans, comme le nouveau trésorier Henri TREGUIER.

Au cours de cette saison 76, quelques coureurs ont su se mettre en évidence : Francis GALLIOU (13^e de l'Essor breton 1979), Jean-Luc SIMON, Hervé LE GUEN, François LEON, Louis CALVEZ, etc.

Mais le grand honneur d'avoir apporté la première victoire à la Pédale plouviennoise revient à une féminine : Marie-Jo SIMON.

Parmi les nombreuses épreuves cyclistes organisées et contrôlées par la Pédale plouviennoise, l'épreuve reine est, sans conteste le "Trophée des Abers", créé en 1978.

Durant la saison 1982, le club va subir un nouvel élan avec l'arrivée de nouveaux coureurs tels : Christian L'HOSTIS (Brest...Sprinteur Club) et François SIMON (C.D.C. Léonarde). Très vite l'effectif du club va passer d'une dizaine à une trentaine d'éléments.

Jusqu'à la saison 1987, une moyenne de dix victoires par saison vont orner le palmarès du club (douze en 1987).

Après plus de 10 ans de présidence, Eugène LEON va laisser sa place au vice-président, François SIMON. Dès lors, un nouveau changement de bureau va être effectué.

A la trésorerie : Xavier MANACH va succéder à Raymond LAZENNEC

Au secrétariat : Christian L'HOSTIS

A la vice-présidence : Christian QUEMENEUR succède à Marcel LE GUEVEL

A la présidence d'honneur : Eugène LEON

Avec l'arrivée d'Alain TEISSEIRE (fils de Lucien TEISSEIRE qui participa à 8 tours de France et qui termina 2^e de Milan San Remo derrière l'invincible Fausto COPPI) ex-première catégorie et éducateur du second degré, la Pédale plouviennoise s'efforce d'encadrer au maximum les jeunes coureurs qui, on le sait, sont les éléments vitaux d'un club.

Parmi ces jeunes, il est à noter la performance d'un jeune coureur talentueux dont les qualités physiques et l'acharnement à l'entraînement lui ont permis de remporter une dizaine de victoires. Vous l'avez tous deviné, il s'agit de Christophe AVELINE qui évolue actuellement à l'A.C. MILIZAC.

A noter aussi le bon comportement du Plouviennois Denis PELLÉ qui a remporté avec brio la très belle course de TELGRUC durant la saison 88.

Le principal sponsor de la Pédale plouviennoise a été depuis des années "LES CONSTRUCTIONS GEORGES

MENEZ", associé depuis deux années à la CAISSE D'EPARGNE.

Actuellement, le club vient d'acquérir une voiture qui permettra sa participation à de nombreuses courses en ligne, voire ultérieurement à étapes.

Cet état d'esprit qui anime les dirigeants de la Pédale plouviennoise, nous le devons également à la municipalité de Plouvien que nous remercions pour son aide financière et matérielle.

Le Président, F. SIMON



Photo de famille : saison 1988

TRIBUNE LIBRE A l'opposition municipale

L'opposition municipale n'a de sens que s'il s'agit de défendre les intérêts des habitants de la commune et l'équité sous toutes ses formes. C'est ce qui a déterminé notre action depuis 1984, c'est-à-dire depuis que nous présentons nos vœux sous cette rubrique.

Pour nous, l'important est de définir ce qui est bon pour Plouvien et les Plouviennois et de le réaliser ensemble. Les idées ne doivent pas être rejetées a priori. Il faut savoir peser leur contenu, étudier si elles sont réalisables techniquement et budgétairement et si leur mise en œuvre n'apportera pas des problèmes de nature à les rejeter. Rechercher la solution juste et humaine doit être la tâche principale des élus. Dans cette voie, nous continuerons à servir Plouvien.

A Plouvien, ces dernières décennies, il y a eu beaucoup de réalisations mais, comme ailleurs aussi, il reste beaucoup à faire. La mise en œuvre de cette politique de développement de la cité est le vœu que nous formulons pour tous les Plouviennois pour 1989.

Nous adressons aussi nos vœux aux associations qui animent Plouvien : associations sportives, culturelles et de solidarité.

Plouvien, c'est aussi les écoles, la paroisse, les entreprises agricoles, commerçantes, artisanales, industrielles, libérales et les services.

C'est aussi et surtout toutes les familles qui forment notre communauté.

Bloavez mad d'an holl

PLOUVIEN AU FIL DE L'HISTOIRE

LA REVOLUTION...ET PLOUVIEN

La Révolution qui a secoué la France en 1789 et, au cours des dix années suivantes, bouleversant en profondeur l'édifice social politique et économique, n'est pas née brutalement au matin du 14 juillet : ses causes sont diverses, tant structurelles que conjoncturelles.

Depuis longtemps, des idées nouvelles, propagées par des "lumières", surtout au 18^e siècle (les philosophes, l'Encyclopédie...), pénétraient la société française.

Les bourgeois enrichis (par le commerce, l'industrie, la banque, la perception des impôts, la magistrature...) estimaient que leur poids économique devait se traduire par une plus large place dans la politique du pays. Le haut-clergé et la noblesse, quant à eux, trouvaient tout à fait naturelle leur situation de privilégiés.

La masse sociale la plus humble (paysans, ouvriers, artisans...) qui comptait 95 % de la population, jugée trop inculte, trop grossière, pour tenir une place dans la nation, on n'en tenait compte que lors de la perception des impôts : les contributions leur enlevaient près d'un tiers de leurs maigres revenus. Le tout coiffé par un roi qui, depuis Louis XIV, se montrait peu à la hauteur de la situation.

Un système d'impôts démodés, aggravé par des abus et des privilèges, une suite de gouvernements faibles, une cour dépensière, de nombreux fonctionnaires corrompus, tous cela avait amené la France au bord de la banqueroute.

A Paris, se déroulaient les événements que nous connaissons par les manuels d'histoire : Réunion des états généraux (mai 1789), serment du "Jeu de Paume" (20 juin), prise de la Bastille (14 juillet) ; ensuite : gratuité de la justice, suppression des droits féodaux, des dimes, des annates (début août), Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (26 août), biens ecclésiastiques mis à la disposition de la nation (2 novembre), organisation des municipalités (14 décembre), division de la France en départements, districts, cantons et communes (15 janvier 1790).

Le sénéchal de Lesneven fait parvenir à Plouvien un registre destiné à l'inscription des délibérations dont voici le texte intégral de la première.

"Ce jour de dimanche dixième janvier mil sept cent quatre vingt dix, environ les neuf heures du matin, nous soussignés Claude Conq, Claude Le Gouannec, Yves Cueff, Jaoua Madec, Alain Bédiez, Hervé Le Chapalain, Jean Abiven, Hervé Le Guen, Guillaume Le Roux, Guillaume Guéguen, Jean Laot, Guillaume Abjean, tous anciens marguilliers et composant le corps politique de la paroisse de Plouyen, assemblés au lieu ordinaire des délibérations pour délibérer sur un procès verbal d'élec-

tion du conseil général des villes et sénéchaussée de Lesneven et sur une lettre du neuf janvier mil sept cent quatre vingt dix, nous susdits corps politique et général de la paroisse de Plouyen, instruits que l'assemblée nationale s'occupe de la formation de tribunaux de justice, a l'honneur de supplier nos seigneurs de l'assemblée nationale de prendre en considération que les habitants de cette paroisse sont nécessairement éloignés du tribunal dont il serait justiciable si on l'établissait ailleurs qu'à Lesneven, centre de l'évêché du Léon ; il sait également que le but que l'on s'est proposé est de rapprocher le justiciable de la justice. Il ose pour cette raison demander que la justice supérieure auquel ils auront à porter contestation soit fixée à Lesneven... A Plouyen le dit jour..."

Les caisses de l'Etat étant pratiquement vides, le premier souci du nouveau régime fut de prendre des mesures fiscales : la "contribution patriotique" (impôt volontaire) voit donc le jour, l'Assemblée nationale se déclarant "plain de confiances dans les sentimens d'honneur de la nation française".

Comme dans les autres communes, les citoyens de Plouyen (il s'agit des citoyens "actifs", c'est-à-dire les hommes âgés de vingt-cinq ans au moins, domiciliés depuis un an, n'étant pas domestiques ni serviteurs à gages et payant une contribution directe et personnelle de la valeur de trois journées de travail) se sont réunis le 4 mars 1790 à l'église - il n'y avait pas de Mairie à l'époque - sous la présidence de M. Iliou, recteur de la paroisse pour élire la première municipalité dont voici la composition (n'étaient éligibles que ceux qui payaient la valeur de neuf journées de travail) :

Maire : François Madec, de la Ville-neuve ;
Procureur-syndic : Pierre Moallic, du Scoz ;
Officiers municipaux : Claude Foricher, de Kérourgon, François Mailloux, de Mespéler, Joseph Floch, de Pradeugan, Jacques Le Roy, de Forestic-bihan, Guillaume Ulvois, de Forestic-bras ;
NOTABLES : François Le Guen, de Kerriou, Yves Cueff, de Kérouné, François Guidamour, Kéroullédic, Jaoua Quémeneur, de Kerdudal, Claude Conq, de Kerhad, Charles Chuiton, de Kéraliou-bihan, Goulven Riou, du Bas-Plouyen, Guillaume Guéguen, de Mespont, François Perrin de Lézagon, Alain Le Briz, de Kerguelven, Jean Trébaol, de Kerbuliat, Goulven Le Duff, de Mézoucoz.

Ce conseil a été partiellement renouvelé le quinze novembre de la même année : J. Floch et G. Ulvois, officiers municipaux, sont remplacés par Yves Jollé, de Lesmaëdic et Guillaume Abjean, de Guiguien ; J. Quémeneur, C. Conq, F. Perrin, A. Le Briz et G. Le Duff, notables, sont remplacés par Hervé Chapalain, de Kerbréden, Yves Le Névez, de Cor-ar-Quéfélec, Jean Salaun, de Kergaraoc, Jean

Abiven, de Kérarèdeau et Hervé Le Guen, de Kergaraoc. Toutes ces personnes - qui ne pouvaient être réélues qu'une fois - prêtent le serment de fidélité à la nation, à la loi et au Roi.

Le 2 mai 1790, le Conseil décide la construction de la première "maison de la municipalité" dont l'emplacement est précisé dans la délibération du 24 mai : *parc arveret* au bout du levant (les numéros de parcelles n'existaient pas en ce temps-là; le premier plan cadastral ayant été réalisé en 1830). Les responsables des "cordelles" (sections de commune; en breton : *kordennad*) ont été désignés le 29 juin suivant pour Minihy, Daoudour, Tremenvilly, Bas-plouyen et le bourg.

Le décret du 27 novembre 1790 jetait un trouble en France et présageait des persécutions provinciales aux catholiques : il exigeait des recteurs et cures le serment de fidélité à la constitution civile du clergé qui prévoyait, entre autres, un seul siège épiscopal par département (suppression de l'évêché de Saint-Pol), élection des évêques et recteurs par les citoyens "actifs", l'Etat assurant un traitement aux ministres-fonctionnaires de la religion. Après d'excellents articles, il en était d'autres plus douteux et certains mêmes inadmissibles : rompre avec le Pape par exemple; la Constituante faisant de l'église de France une église nationale. Les trois prêtres de Plouven refusèrent de prêter ce serment.

Les biens du clergé étant affectés à la nation, leur vente partielle est fixée au 31 janvier 1790; deux commissaires sont nommés à cet effet. L'orage gronde; le maire et le procureur-syndic veulent démissionner mais ceci n'est pas accepté (les circonstances sont jugées trop graves pour qu'il soit possible de se passer du précieux concours de ces deux hommes). Un décret du 7 mai donnait un peu de répit aux prêtres. En septembre 1791, la "Constitution", commencée en 1789, est enfin achevée : le pouvoir exécutif reste seul au Roi; le législatif et le judiciaire sont confiés à des hommes élus par la nation. Une nouvelle municipalité, présidée par Joseph Floch, est élue en novembre.

De son côté, l'administration du Finistère, indignée de la tolérance du gouvernement, lance des mandats d'arrêt contre les prêtres insermentés. 160 de ceux-ci sont emprisonnés au château de Brest, les autres sont obligés de chercher refuge dans des retraites cachées. M. Iliou, très âgé, se laisse prendre près d'un malade à Kerliézoc. Du Château de Brest, il fut transféré à Quimper où il mourut en octobre 1793.

22 septembre 1792 : 1^{er} vendémiaire, an I de la République.

Décembre 1792 : nouvelles élections. Cette fois, c'est Charles Chuiton qui est nommé maire. Sitôt installée, la municipalité doit verser dans la caisse

générale la totalité de l'argent de la Fabrique (économes de la paroisse), sous peine de mort pour le maire.

Après un long procès, Louis XVI est condamné à mort et exécuté le 21 janvier 1793. Pendant ce temps, la spoliation des églises se poursuit avec une ardeur impitoyable à l'instigation des représentants du peuple, tyrans farouches (descente des cloches, inventaire du mobilier, vente des biens des émigrés...)

Au cours du mois de mars eut lieu la fameuse échauffourée de Lannilis, organisée en vue de s'opposer à l'exécution de la loi du recrutement. La paroisse, pour la part active qu'y avaient prise quelques soldats improvisés, armés de fouches et de fusils rouillés, eut à subir une amende de 3520 livres.

En mars et avril, l'Assemblée nationale élut un comité de salut public (Robespierre) et un tribunal révolutionnaire est chargé de juger les "suspects". C'est le règne de la terreur dans les villes et jusqu'aux bourgades. Un certain citoyen de Plouven devient un "zèle mouchard" : il invente même un attentat sur sa personne pour satisfaire sa haine contre certains membres de l'administration locale. Heureusement, le maire avait un ami dévoué dans le brigadier de gendarmerie : les "visites commandées" étaient signalées au moins deux heures à l'avance, ainsi échouaient les intrigues malveillantes.

Vint ensuite la loi sanguinaire du 17 septembre; Charles Chuiton, François Le Guen, Hervé Chapalain et Gouven Laot sont décrétés d'arrestation. La situation se calme relativement, au mois de juillet, à la chute de Robespierre; mais le maire et le procureur ne survivent pas aux privations et manque de soins. A la demande des notables, François Maded et Yves Jollé furent nommés pour les remplacer.

Suite à la loi du 4 mars, relative à la levée de citoyens pour les armées de la République, les jeunes gens de 18 à 40 ans et les veufs sans enfants, domiciliés dans les communes de Plouven et Bourg-Blanc, ont été convoqués le 5 octobre, dans la chapelle de Saint-Jaoua, pour un "tirage au sort". Le procès-verbal de cette réunion, comportant la liste des hommes désignés pour l'armée a été ensuite remise à la mairie de Plouven. Le 26 octobre 1795, le "Directoire" remplace la "Convention" et c'est le signal de nouvelles persécutions (entre autres : la déportation des prêtres). Ceux de Plouven échappent aux recherches. Le "Consulat" (Bonaparte), issu d'un coup d'Etat du 9 novembre 1799, met un terme à cette situation; la France est dotée de la Constitution de l'an VIII : réorganisation des administrations... liberté des cultes... Les 18 et 19 brumaire An VII (9 et 10 novembre 1799) marquent véritablement la fin de la Révolution. Une période riche et trouble dans le même temps, qui aura duré dix ans...

Abiven, de Kérarèdeau et Hervé Le Guen, de Kergaraoc. Toutes ces personnes - qui ne pouvaient être réélues qu'une fois - prêtent le serment de fidélité à la nation, à la loi et au Roi.

Le 2 mai 1790, le Conseil décide la construction de la première "maison de la municipalité" dont l'emplacement est précisé dans la délibération du 24 mai : *parc arveret* au bout du levant (les numéros de parcelles n'existaient pas en ce temps-là; le premier plan cadastral ayant été réalisé en 1830). Les responsables des "cordelles" (sections de commune; en breton : *kordennad*) ont été désignés le 29 juin suivant pour Minihy, Daoudour, Tremenvily, Bas-plouyven et le bourg.

Le décret du 27 novembre 1790 jetait un trouble en France et présageait des persécutions prochaines aux catholiques : il exigeait des recteurs et curés le serment de fidélité à la constitution civile du clergé qui prévoyait, entre autres, un seul siège épiscopal par département (suppression de l'évêché de Saint-Pol), élection des évêques et recteurs par les citoyens "actifs", l'Etat assurant un traitement aux ministres-fonctionnaires de la religion. Auprès d'excellents articles, il en était d'autres plus douteux et certains mêmes inadmissibles : rompre avec le Pape par exemple; la Constituante faisant de l'église de France une église nationale. Les trois prêtres de Plouyven refusèrent de prêter ce serment.

Les biens du clergé étant affectés à la nation, leur vente partielle est fixée au 31 janvier 1790 ; deux commissaires sont nommés à cet effet.

L'orage gronde; le maire et le procureur-syndic veulent démissionner mais ceci n'est pas accepté (les circonstances sont jugées trop graves pour qu'il soit possible de se passer du précieux concours de ces deux hommes). Un décret du 7 mai donnait un peu de répit aux prêtres. En septembre 1791, la "Constitution", commencée en 1789, est enfin achevée : le pouvoir exécutif reste seul au Roi; le législatif et le judiciaire sont confiés à des hommes élus par la nation. Une nouvelle municipalité, présidée par Joseph Floch, est élue en novembre.

De son côté, l'administration du Finistère, indignée de la tolérance du gouvernement, lance des mandats d'arrêt contre les prêtres insermentés. 160 de ceux-ci sont emprisonnés au château de Brest, les autres sont obligés de chercher refuge dans des retraites cachées. M. Iliou, très âgé, se laisse prendre près d'un malade à Kerliézoc. Du Château de Brest, il fut transféré à Quimper où il mourut en octobre 1793.

22 septembre 1792 : 1^{er} vendémiaire, an I de la République.

Décembre 1792 : nouvelles élections. Cette fois, c'est Charles Chuiton qui est nommé maire. Sitôt installée, la municipalité doit verser dans la caisse

générale la totalité de l'argent de la Fabrique (économies de la paroisse), sous peine de mort pour le maire.

Après un long procès, Louis XVI est condamné à mort et exécuté le 21 janvier 1793. Pendant ce temps, la spoliation des églises se poursuit avec une ardeur impitoyable à l'instigation des représentants du peuple, tyrans farouches (descente des cloches, inventaire du mobilier, vente des biens des émigrés...)

Au cours du mois de mars eut lieu la fameuse échauffourée de Lannilis, organisée en vue de s'opposer à l'exécution de la loi du recrutement. La paroisse, pour la part active qu'y avaient prise quelques soldats improvisés, armés de fouches et de fusils rouillés, eut à subir une amende de 3520 livres.

En mars et avril, l'Assemblée nationale élit un comité de salut public (Robespierre) et un tribunal révolutionnaire est chargé de juger les "suspects". C'est le règne de la terreur dans les villes et jusqu'aux bourgades. Un certain citoyen de Plouyven devient un "zélé mouchard" : Il invente même un attentat sur sa personne pour satisfaire sa haine contre certains membres de l'administration locale. Heureusement, le maire avait un ami dévoué dans le brigadier de gendarmerie : les "visites commandées" étaient signalées au moins deux heures à l'avance, ainsi échouaient les intrigues malveillantes.

Vint ensuite la loi sanguinaire du 17 septembre; Charles Chuiton, François Le Guen, Hervé Chapalain et Goulven Laot sont décrétés d'arrestation. La situation se calme relativement, au mois de juillet, à la chute de Robespierre; mais le maire et le procureur ne survivent pas aux privations et manque de soins. A la demande des notables, François Madec et Yves Jollé furent nommés pour les remplacer.

Suite à la loi du 4 mars, relative à la levée de citoyens pour les armées de la République, les jeunes gens de 18 à 40 ans et les veufs sans enfants, domiciliés dans les communes de Plouyven et Bourg-Blanc, ont été convoqués le 5 octobre, dans la chapelle de Saint-Jaoua, pour un "tirage au sort".

Le procès-verbal de cette réunion, comportant la liste des hommes désignés pour l'armée a été ensuite remise à la mairie de Plouyven.

Le 26 octobre 1795, le "Directoire" remplace la "Convention" et c'est le signal de nouvelles persécutions (entre autres : la déportation des prêtres). Ceux de Plouyven échappent aux recherches.

Le "Consulat" (Bonaparte), issu d'un coup d'Etat du 9 novembre 1799, met un terme à cette situation; la France est dotée de la Constitution de l'an VIII : réorganisation des administrations... liberté des cultes...

Les 18 et 19 brumaire An VII (9 et 10 novembre 1799) marquent véritablement la fin de la Révolution. Une période riche et trouble dans le même temps, qui aura duré dix ans...

ORIGINE DES NOMS DE RUES A PLOUVIEN

Rue
de
La-Tour-d'Auvergne

Théophile-Malo Corret de La Tour d'Auvergne est né à Carhaix le 23 décembre 1743. Il fit carrière dans l'armée et était capitaine en 1784. Mais il avait démissionné pour se consacrer à de savants travaux sur sa langue maternelle, le breton, et sur les autres langues celtiques. En 1789 il prit parti pour la Révolution adoptant avec enthousiasme toutes les idées nouvelles à l'exception de celles qui mettaient en cause ses convictions chrétiennes. A son amour de la Bretagne, il joignait un fougueux patriotisme français. Il fut envoyé batailler en Espagne à la tête d'une troupe de grenadiers. Exigeant en matière d'obéissance il restait simple et familier avec ses soldats. On le vit se jeter à l'eau pour sauver son jeune tambour qui se noyait. Il passa en 1799 à l'armée d'Helvétie puis à l'armée du Rhin où le premier consul lui décerna le titre de "premier Grenadier des Armées de la République". Le 28 juin 1800, il tomba percé d'un coup de lance au cœur alors qu'il combattait à la tête de ses grenadiers sur les hauteurs d'Oberhausen en Allemagne.

Rue
Cadoudal

Georges Cadoudal a été l'un des chefs les plus remarquables des chouans bretons, ces hommes qui refusèrent, au lendemain de la Révolution, les idées républicains et le pouvoir parisien. Né en 1771 à Kerléano près d'Auray, cet homme à la carrure d'athlète était doué d'une intelligence vive et d'une grande force de caractère. Il livra aux républicains une guerre sans merci, faite de coups de main, d'attaques de soldats réguliers, de massacres. En 1794, victime d'une dénonciation, il est arrêté et emprisonné à Brest dans la tour Azénor d'où il parviendra à s'évader. En 1795 à la suite du débarquement d'émigrés français à Quiberon, la chouannerie subit un sanglant échec. Mais Cadoudal continue clandestinement sa lutte contre Napoléon. Victime de son audace, il mourra guillotiné en 1804.

Rue
Joseph Quirk

Au cours de la dernière guerre, le 18 novembre 1943, un avion transportait des soldats américains des USA vers la Norvège. Mis en difficulté par les Allemands, cet avion devait larguer ses occupants alors qu'il survolait la vallée de l'Aber-Benoît. C'est ainsi qu'une dizaine de soldats américains furent parachutés sur le territoire de Plouvien. L'un d'entre eux, Joseph Quirk, fut recueilli par Théophile Le Rest qui lui procura de la nourriture et le cacha dans le bois situé au-dessus du moulin de Kerbréden. Avec l'aide des résistants, parmi lesquels monsieur Bodiger de Lannilis, Théophile réussissait au travers des patrouilles allemandes, à le faire évacuer sur Lannilis, puis sur Brest. L'évasion de Joseph Quirk se poursuivait via Tréglonou, Lilia, l'Île Guennoc... et l'Angleterre. Le 25 décembre 1943, Joseph Quirk pouvait fêter Noël chez lui aux USA. Depuis ces événements, il a gardé une profonde reconnaissance pour tous ceux qui l'ont soutenu dans ces moments difficiles. Il est resté attaché à la famille Le Rest avec laquelle il n'a cessé d'entretenir de très amicales relations. En 1973, il est revenu sur les lieux de ses "exploits" qu'il a revus avec beaucoup d'émotion. Père de trois enfants, actuellement âgé de 67 ans, il vit une paisible retraite à Philadelphie.